

De: Secretariat CGAS info@cgas.ch
Objet: Fwd: à l'attention de Monsieur l'agent Nicolas (dont je n'ai pas retenu le nom de famille)
Date: 2 juillet 2015 12:23
À:

Début du message réexpédié :

De: Secretariat CGAS <info@cgas.ch>
Objet: à l'attention de Monsieur l'agent Nicolas (dont je n'ai pas retenu le nom de famille)
Date: 5 juin 2015 13:56:02 UTC+2
À: Stephane MONBARON <cop@police.ge.ch>

à l'attention de Monsieur l'agent Nicolas

Cher Monsieur,

Nous avons reçu dans l'après-midi les deux autorisations du canton et de la commune concernée par notre implantation temporaire pour une conférence de presse sur la paille, nous en sommes très reconnaissants au personnel des services concernés.

Nous avons à proximité une couverture anti-feu, tous nos contenants de boissons correspondaient aux normes, le site a été balayé et les débris emportés vers 18h25.

Parce que je me rappelle de votre invite pressante à laisser au moins 150cm de passage pour les piétons sur le trottoir, je me permets de vous faire tenir une photographie montrant que c'était amplement le cas en ce qui nous concerne. Mais vous en recevez une seconde qui montre en revanche que la pose incompréhensible de 20 vaubans dans l'angle de la rue en face, a compliqué le cheminement des usagers du trottoir (impossible à un individu de croiser avec une poussette).

1. Avez-vous une explication pour cet aménagement incongru ?
2. Les autorités communales disposent-elles de dérogation lorsqu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers du domaine public ?

En restant dans l'attente de vous lire, je vous souhaite une bonne journée.

Cordiales salutations, Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS
Communauté genevoise d'action syndicale - Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève
022 731 84 30 téléphone - info@cgas.ch



